

# Procès-verbal du conseil d'école de l'école François de Tessan

## 2 mars 2021

### Présents :

**Enseignants :** M<sup>me</sup> Malézieux, Mme Brissiaud

**Mairie :** Madame Juracek, Madame Maloisel,

**M. Moulliac,** Inspecteur de l'Éducation Nationale est excusé

**Parents Présents :** Mme Cochou et M. Guillet

**Parents excusés :** Mesdames Raucroy, Moindrot, Rousseau, Vléric, Decolasse, Boursault, Escriva, Burnel, Ngalieme et Monsieur Leyris,.

**Enseignants excusés :** M. Ori, Mme Robin, Mme Délós, Mme Pourret, Mme Maitrehanche, M. Fortin, Mme Pichou, Mme Sauvion

**DDEN:** Mme Humbert excusée

### **1. Approbation du procès verbal**

Remarques apportées au procès-verbal précédent :

- Horaires d'école modifiés et adaptés aux conditions sanitaires
- Parents inquiets quant au brassage des élèves lors de l'absence d'un enseignant

Nous ajoutons donc ces deux mentions au procès-verbal du 6 novembre qui est ensuite approuvé.

### **2. Points sur les effectifs**

L'école compte à ce jour 230 élèves soit une moyenne par classe de 25,5 élèves. Ils sont répartis de la façon suivante :

- 26 élèves sur les deux CP (2 arrivées)
- 24 CE1 (2 départs et 2 arrivées)
- 25 CE1/CE2 (19 et 6)
- 25 CE2 (2 départs et 3 arrivées)
- 24 CE2/CM1 (14/10)
- 26 CM1/CM2 (8/18)
- 25 CM1
- 29 CM2 (1 départ et 2 arrivées)

Au regard des effectifs aucune ouverture de classe n'est d'actualité pour la rentrée de septembre. Les arrivées risquent de se faire en cours d'année et de charger les classes progressivement.

### **3. Perspectives sur les projets de l'école**

**Sorties scolaires :** toutes nos sorties scolaires dépendent de l'évolution de la situation sanitaire puisqu'il s'agit du projet « école et cinéma ».

Pour rappel, les dates de sorties sont les suivantes :

- CP, CE1 et CE2 : The Kid (9 mars : sortie annulée), La Belle et la Bête (15 avril), Une vie de Chat (24 mai),
- CM1/CM2 et CM2 : The Kid (11 mars : sortie annulée), La belle et la bête (13 avril), Ma vie de courgette (28 mai)

La sortie au musée de la grande guerre a été repoussée à une date ultérieure en espérant que celle-ci pourra avoir lieu cette année.

### **Intervenants SMITOM :**

- Jeudi 4 mars ou vendredi 5 mars pour les élèves de CE1/CE2, CE2, CM1, CM1/CM2, CM2

### **Spectacle de fin d'année :**

Le spectacle de fin d'année prendra le même format que l'an dernier. Il s'agira de réaliser de très courts métrages autour du thème de « Charlie Chaplin voyage dans les films ».

Les vidéos réalisées seront ensuite mises à disposition des familles sur le site de la mairie. Celles-ci nécessitent, pour leur réalisation, l'accord des familles et des deux parents.

### **Intervenants**

Les interventions ont été fortement impactées par la mise en place des nouvelles mesures sanitaires. En effet, il n'est plus possible de faire du sport en intérieur. Aussi, l'activité est soumise aux caprices de la météo peu favorable en ce début d'année.

*La mairie propose une réunion pour déterminer la notion de « météo défavorable » avec les intervenants.*

### **Piscine:**

A ce jour, les conditions sanitaires ne nous ont pas permis et ne nous permettront pas de réaliser les séances prévues pour les CE2 et les CM2

Nous espérons que les choses s'amélioreront et que les CM1/CM2 pourront aller à la piscine. Pour rappel, les dates envisagées sont :

- 15/04 AU 17/06 de 14h50/15h30 (CM2)

**Bibliothèque :** Les accueils ont lieu tous les jeudis après-midi selon un roulement organisé à l'avance, jusqu'au mois de juin.

### **4. Photo de classe**

La classe de Mme Malézieux devrait pouvoir bénéficier d'une nouvelle prise de vue en fin d'année afin de compenser la déception liée à l'absence de Mme Robin en début d'année.

Les photos de classe se dérouleront sous un format qui évitera le mélange des élèves sans masque.

## **10. Hygiène et Sécurité**

### ***Incendie***

Un deuxième exercice d'évacuation de type incendie a été effectué le 26 janvier 2021 en 4mn 18s. Celui-ci s'est déroulé sans difficulté majeure.

Une alerte inopinée a eu lieu le 12/02 sur le temps de cantine. Elle a été déclenchée par un élève dans les toilettes. Nous demandons aux parents de rappeler à leurs enfants les dangers inhérents à ces déclenchements intempestifs.

### ***PPMS***

Une mise à jour est en cours pour permettre d'adapter les modalités d'évacuations à la configuration de l'école en présence des travaux.

### ***DUERP***

Document unique pour l'évaluation des risques professionnels

- Fiche Risque « Zone de travaux » Niveau mal effectué sur les zones aux abords de l'école
- Fiche Risque « Zone de travaux » Bancs mal fixés dans la cour de récréation
- Fiche risque psycho sociaux : Non remplacement des enseignants absents
- Fiche risque psycho sociaux : surcharge de travail liée à la situation sanitaire
- Fiche troubles musculo squelettiques : poste de travail non adapté

A rajouter, si nécessaire en juin :

- Fiche Ambiance climatique

Concernant cette dernière fiche, la mairie nous annonce que la situation devrait s'améliorer grâce à l'installation de stores sur la verrière et du réglage de la ventilation double flux. Elle indique également qu'un nouveau directeur des services techniques a été nommé depuis le 1<sup>er</sup> février.

### ***Protocole sanitaire***

Le protocole sanitaire s'adapte quotidiennement aux conditions nationales. Que faut-il en retenir globalement (Date du 20 février) ?

- Tout symptôme évocateur de COVID 19 doit provoquer l'isolement de l'enfant et doit enclencher un avis du médecin traitant. (Infection respiratoire aigüe avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexpliquée, douleur musculaire inexpliquée, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée, altération de l'état général. Une rhinite seule n'est pas considérée comme un symptôme évocateur de Covid-19)
- Informer le directeur de l'école en précisant la raison de l'absence de l'enfant
- Il est essentiel que les parents informent immédiatement l'école ou l'établissement scolaire si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19, en précisant le cas échéant si un variant a été détecté, ou si l'élève a été identifié contact à risque.
- L'élève revient à l'école si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'aucun test ne leur a été prescrit. A défaut, le retour se fera après 7 jours (en l'absence de fièvre).
- Si l'enfant est testé positif, il revient après 10 jours d'isolement s'il est asymptomatique ou 48 h après la disparition de la fièvre.
- En cas d'enfant positif dans une classe, le directeur met en place une mesure d'éviction préventive en attendant les consignes de l'ARS.
- Les élèves identifiés comme contacts à risque ne sont pas accueillis dans l'école ou l'établissement jusqu'au résultat négatif d'un test PCR ou antigénique réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.
- Les responsables légaux des élèves doivent attester sur l'honneur de la réalisation du test et du résultat négatif de

celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire est maintenue jusqu'à sa production et pour une durée maximale de 14 jours.

- En cas de présence d'un cas de variant anglais, les mesures sont les mêmes mais la fermeture d'une classe peut être envisagée dès le premier cas.
- L'apparition d'une variante brésilienne ou sud-africaine chez une enfant ou un membre de sa famille entraîne la fermeture de la classe immédiatement. Cela entraîne 10 jours d'éviction obligatoire et un test au bout de 10 jours.

Comportement des enfants devant l'école :

- Le non brassage des élèves au sein de l'école entraîne des contraintes horaires pour les familles difficilement supportables. Pour autant, les enfants restent sous leur responsabilité à l'extérieur de l'école. Il serait judicieux d'éviter les regroupements d'enfants et les jeux sous le préau d'accueil de l'école. Nombreux sont ceux qui jouent, sans masque, sans respect des gestes barrière.
- Certains élèves jouent et courent sur le trottoir sans être attentifs aux dangers de la rue.

A ce sujet, la mairie va demander à la police municipale si elle peut faire une intervention de prévention des risques dans les classes.

## **7. Organisation des temps périscolaires (Cantine et étude)**

-les menus :

Lors de la commission du 9 février, les parents d'élèves ont demandé que les menus soient plus simples. Le prestataire va également faire attention de bien faire correspondre le plat avec son intitulé.

-Organisation du temps de cantine :

-Le protocole sanitaire est appliqué : le lavage des mains s'effectue classe par classe, les élèves doivent porter le masque entre chaque plat, un système de rotation est mis en place pour éviter le brassage et la distanciation est appliquée dans la mesure du possible.

-Une formation des animateurs a eu lieu le mardi 2 mars après-midi autour des comportements à tenir dans différentes situations.

-Etude :

-Il s'agit d'une étude surveillée et non dirigée. Les adultes référents accompagnent au mieux tous les élèves. Il est cependant conseillé aux parents de vérifier les devoirs.

-Afin d'avoir le temps de faire les devoirs, les élèves disposent de 15 minutes pour goûter.

## **8. Travaux, bilan et perspectives**

- Des petites poubelles WC ont été commandées pour les toilettes des filles.
- Une demande a été faite pour installer des poubelles avec couvercle dans les toilettes.
- Concernant le bâtiment en construction, la mairie doit vérifier si un local sécurisé pour les vélos et les trottinettes est prévu.

## **11. Questions diverses :**

### ***Absence de l'enseignant répétée et prolongée :***

L'absence d'un enseignant entraîne des désagréments pour tous. Le brassage des élèves est maîtrisé mais réel. Les élèves bénéficient d'activités de délestage mais les enseignants en poste ne peuvent pas gérer leur classe et les nouveaux apprentissages des élèves répartis.

Nous sommes tenus d'accueillir les élèves pour assurer la continuité du service public. Néanmoins, nous remercions les parents qui gardent leurs enfants dans ces conditions difficiles.

L'enseignant absent n'est pas tenu d'assurer un travail de remplacement. En cas de remplacement long, l'enseignant remplaçant reprend la charge de travail du titulaire.

Lorsqu'un élève est cas contact, positif, l'enseignant référent doit assurer la continuité pédagogique.

### ***Temps d'attente des enfants venant par le car à pattes à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur surtout en période hivernale***

Les enfants, cet hiver, ont été réunis dans les locaux de l'école pour l'attente de leur classe.

### ***Problème de stationnement autour de l'école et propreté du trottoir côté école***

Les enseignants s'associent aux parents car ils sont en attente des places réservées qui leur avaient été annoncées en octobre.

Problème de place handicapée unique alors que plusieurs familles sont concernées : Il n'est pas possible de réaliser un deuxième emplacement réservé. La police municipale veillera à ce que chaque parent concerné puisse accéder à son tour à cette place.

### ***Coordination des temps scolaires et périscolaires***

Les horaires des contractuels seront adaptés.

### ***Solution d'aération des classes, les fenêtres ne s'ouvrant pas***

L'école est équipée d'une ventilation double flux conforme au protocole en vigueur et révisée régulièrement.

### ***Echelonnement des entrées des élèves***

Les mesures sanitaires demandent à ce que les entrées des élèves soient échelonnées. Les écarts nous sont imposés par les 10 minutes d'accueil réglementaires pour chaque classe. Ce temps est malheureusement incompressible.

## **12. Date et horaires des prochains évènements**

- date des prochains conseils d'école : 24 juin 2021

### **Clôture à 19H55**